

# MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MIRABEL

Le 7 mai 2008

**253**

**DB1**

Me Pierre Sabourin  
Conseiller autorisations gouvernementales  
Hydro-Québec Équipement  
855, Sainte-Catherine Est, 11e étage  
Montréal (Québec) H2L 4P5

Projet de construction d'une ligne à 315kV,  
la ligne Chénier-Outaouais

Laurentides-Outaouais 6211-09-001

**OBJET: Avis de la MRC de Mirabel relativement projet de construction d'une nouvelle ligne de transport d'électricité à 315 kV : Ligne Chénier-Outaouais. (Projet - lettre du 13 mars 2008).**

**N/réf.: XB 100 N14218**

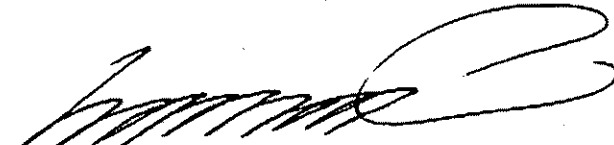
---

Cher collègue,

Par la présente et pour faire suite à votre lettre du 13 mars 2008, il nous fait plaisir de vous transmettre ci-jointe une copie conforme de la résolution numéro MRC- 43 -2008 adoptée lors d'une séance ordinaire du Conseil de la MRC de Mirabel tenue le 5 mai dernier, par laquelle ce dernier donne un avis, conformément à l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* relativement au projet de construction d'une nouvelle ligne de transport d'électricité à 315 kV : Ligne Chénier-Outaouais est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du règlement de contrôle intérimaire, le tout tel que plus amplement décrit à cette résolution.

Nous vous remercions à l'avance de l'attention immédiate que vous porterez à cette demande, et veuillez croire, Cher collègue, à nos salutations distinguées.

La secrétaire-trésorière,



Me Suzanne Mireault, LL.B., oma

SM/lr  
p.j

14111, rue Saint-Jean  
Mirabel (Québec) J7J 1Y3  
Tél.: (450) 475-2002  
Téléc.: (450) 475-2100

# MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MIRABEL

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE MIRABEL

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MIRABEL TENUE LE 5 MAI 2008

*À laquelle étaient présents tous les membres du conseil municipal.*

*La séance fut présidée par M. le préfet Hubert Meilleur.*

<b>MRC-43-2008</b>	<b>Avis de la MRC de Mirabel relativement au projet de construction d'une nouvelle ligne de transport d'électricité à 315 kV : Ligne Chénier-Outaouais. (Projet - lettre du 13 mars 2008) (XB 100 N14218)</b>
--------------------	---

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Meloche, appuyé par M. le conseiller Jean Bouchard et résolu unanimement :

La MRC de Mirabel donne un avis, conformément à l'article 152 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à l'effet que le projet de construction d'une nouvelle ligne de transport d'électricité à 315 kV : Ligne Chénier-Outaouais est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du règlement de contrôle intérimaire.

Certifié copie conforme ce sept mai deux mille huit

La secrétaire-trésorière,

  
Me Suzanne Mireault, LL.B., o.m.a.

*La présente résolution doit faire l'objet d'approbation par le conseil municipal à une séance ultérieure. En conséquence, le texte ci-dessus ne constitue pas un extrait officiel du procès-verbal de la MRC de Mirabel.*



Le 14 avril 2008

PAR COURRIEL  
sabourin.pierre@hydro.qc.ca

Me Pierre Sabourin  
Hydro-Québec Équipement  
Direction principale projets de transport et construction  
855, Sainte-Catherine est, 11<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2L 4P5

Objet : Demande de certificat de conformité aux règlements municipaux  
Projet de construction d'une nouvelle ligne de transport d'électricité à 315 KV  
Ligne Chénier-Outaouais  
N/réf. : G8 411

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 13 mars dernier, reçue le 1<sup>er</sup> avril, adressée à madame Suzanne Mireault, concernant le sujet précité.

Nous vous informons que votre demande concernant le projet de construction d'une nouvelle ligne de transport d'électricité à 315 KV, ligne Chénier-Outaouais, ne contrevient pas aux dispositions du schéma d'aménagement de la MRC de Mirabel, ni aux règlements municipaux de la Ville de Mirabel.

Nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La greffière de la Ville de Mirabel  
et la secrétaire-trésorière de la MRC  
de Mirabel,

Suzanne Mireault, avocate

Le directeur du Service de l'aménagement et  
de l'urbanisme de la Ville de Mirabel,

Marc Rouleau, urbaniste

SM/MR//II  
c.c. : M. Robert Roy, directeur du Service de l'environnement